

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kim-hains-brousseau-csssh-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/9d336cf9fdc8d604559afb25)
<https://www.cadre21.org/membres/9d336cf9fdc8d604559afb25>

Date d'obtention : 2024-10-25 18:51:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode Sexto se concentre sur la prévention et l'intervention en cas de partage non consensuel d'images intimes. Elle promeut une approche éducative et de sensibilisation auprès des jeunes, afin de leur faire comprendre les conséquences juridiques et psychologiques d'un tel partage. Elle s'appuie aussi sur une collaboration entre l'école, les parents et les services communautaires pour offrir un soutien global aux élèves

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra de mieux identifier les signes de vulnérabilité chez les élèves concernant le partage d'images intimes. Je serai également plus structuré dans mes interventions, en adoptant une approche proactive et bienveillante. Cette méthode m'encouragera à offrir des conseils concrets et à encadrer les élèves afin qu'ils prennent des décisions réfléchies en matière de partage d'informations personnelles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors des interventions, je porterai une attention particulière à la compréhension des enjeux par les élèves, en veillant à leur faire percevoir les impacts juridiques et personnels. Je m'assurerai aussi qu'ils savent à qui s'adresser pour obtenir de l'aide et que des discussions ouvertes sur la sécurité numérique soient possibles dans un climat de confiance.